

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Direction des infrastructures

Agence départementale d'ingénierie
et d'infrastructures du Dunois

Dossier suivi par Yannick NAVARRE

Tél : 02.37.23.58.43

GDP.dunois@eurelien.fr

N/réf : PC 037.23

Direction Départementale des Territoires
Service de l'Urbanisme
17, place de la République
28008 Chartres CEDEX

AVIS DU SERVICE GESTIONNAIRE DE LA VOIRIE

N° DE DOSSIER	NOM DU PETITIONNAIRE	DESCRIPTION DU PROJET
PC 028 370 023 00001	Société NEOEN représentée par Monsieur BARBARO Xavier	Installation d'une centrale photovoltaïque

LOCALISATION DU PROJET :

Commune de : SAUMERAY

Adresse du terrain : Lieudit « Le moulin d'Aulne »

Parcelles cadastrales : AD n° 8, 11, 19, 96 et 97

Route départementale n° : 28/1

DEFINITION DE L'ALIGNEMENT :

La propriété n'est grevée d'aucune servitude d'alignement.

Toutes constructions nouvelles en bordure de la route départementale n° 28/1 devront faire l'objet au préalable de l'obtention d'un arrêté portant alignement et permission de voirie auprès de l'agence départementale d'ingénierie et d'infrastructures du Dunois.

AVIS SUR LES ACCES PROPOSES : Favorable au projet présenté

Prescriptions techniques :

- L'accès est existant.
- Les raccordements aux différents réseaux, s'ils impactent la route départementale n° 28/1, devront faire l'objet d'une demande de permission de voirie auprès de l'agence départementale d'ingénierie et d'infrastructures du Dunois. Ces travaux seront à la charge du pétitionnaire.

Chartres, le 21 avril 2023

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par déléation,
La Directrice générale des services adjointe

Chantal MARCHAND